

Bacs

Bacs Ordures Ménagères

Quels bacs utilisés pour la collecte des ordures ménagères ?

Seuls les **bacs pucés** peuvent être utilisés pour la collecte des ordures ménagères.

Ces bacs pucés sont gris à couvercle bordeaux et dispose d'un N° de 9 caractères gravés en blanc sur le bac et commençant par GA, LA, OA ou SA.

Les bacs pucés sont mis à disposition **gratuitement** par le Sictom Val de Saône.

Plusieurs volumes de bac pucé existent. En fonction du bac, les usagers doivent respecter un poids maximum de déchets :

Volume	Poids maximum
80 L	32 kg
140 L	60 kg
240 L	100 kg
340 L	145 kg
660 L	250 kg



A noter que les bacs 80 L sont réservés aux personnes vivant seules. Une attestation d'éligibilité au bac de 80L à faire signer par votre mairie sera demandé pour obtenir un bac de 80L.

Quelques conditions à respecter pour garantir la collecte de votre bac :

- Les ordures ménagères doivent être **déposées en sacs dans le bac pucé (mis à disposition par le Sictom)**.
- Les bacs doivent être **sortis la veille** du jour de collecte et mis à disposition en **bordure de chaussée**.
- Les conteneurs doivent être maintenus dans un **constant état de propreté** par leur utilisateur.
- Le contenu des bacs présentés à la collecte des ordures ménagères doit être conforme à la définition des "déchets ménagers et assimilés".

Les déchets ménagers déposés en vrac, en tas ou en sacs ne sont pas collectés.

Les bacs trop lourds ou débordants ne seront pas collectés : faites attention à **ne pas surcharger votre bac**.

Les conteneurs hors d'usage sont exclus de la collecte (fond détérioré, manque de rigidité, organes de préhension détériorés).

Comment changer de bac ?

Si votre bac à ordures ménagères (bac pucé) est trop grand ou trop petit, vous avez la possibilité de l'**échanger gratuitement**.

Pour cela, rendez-vous directement au SICTOM Val de Saône à Scey-sur-Saône ou à Corbenay, avec votre **bac propre et vide**.

Sur place, vous remplirez le **formulaire d'échange de bac** (si vous le souhaitez, vous pouvez le compléter avant de vous rendre au Sictom). Votre ancien bac sera repris et un nouveau bac vous sera attribué.

L'échange de bac implique une modification de votre redevance. Vous pouvez aller dans la rubrique "Redevance" pour voir l'*exemple n°3* qui met en avant les modalités de calcul de la redevance en cas de changement de bac.

Bac volé, disparu ou détérioré : que faire ?

L'entretien du bac est à la charge de l'usager.

En cas de **disparition** du bac pucé ou de **détérioration** non produite par l'activité des rippeurs, le Sictom Val de Saône fournit un nouveau bac aux frais de l'usager.

En cas de **vol**, l'arrêt de la facturation du bac volé se fera sur justificatif de la copie du dépôt de plainte.

Bac à serrure :

Pour sécuriser votre bac, le SICTOM Val de Saône peut vous fournir un bac d'ordures ménagères à serrure au prix de 35,70€ TTC.

Bacs à serrure

Pour sécuriser votre bac, vous pouvez demander au SICTOM Val de Saône la mise en place d'une serrure par l'un de leurs agents au prix de 35,70€ TTC.

Bacs de tri sélectif

Bacs conformes à la collecte du tri sélectif

Peu importe la couleur, tous les bacs **non pucés** peuvent être utilisés pour le tri sélectif (s'ils sont roulants et conformes).



OU

Si le bac n'est pas à couvercle jaune, vous pouvez coller des autocollants fournis par le Sictom sur votre bac pour indiquer qu'il s'agit bien d'un bac de tri.

Quelles conditions à respecter pour garantir la collecte de votre bac ?

Les **déchets ménagers recyclables** doivent être déposés **en vrac dans le bac non pucé (couvercle jaune ou autre avec autocollant)**

Les bacs de tri sont collectés toutes les deux semaines et sont acheminés vers le centre de tri.

Pour être recyclés, les déchets recyclables doivent toujours être déposés **en vrac** dans le bac, **vides** de tout contenu et de tout reste et **respecter les consignes de tri**.

Comment avoir un nouveau bac ?

Le Sictom Val de Saône vend des bacs de tri à tous les usagers qui le souhaitent, ils sont conformes à la norme EN 840-1 à 6 (couvercle jaune). Les tarifs 2016 sont :

Volume	Prix
140 L	36 € TTC
240 L	48 € TTC
340 / 360 L	85 € TTC
660 L	240 € TTC



[Cliquez pour télécharger le bon de commande](#)

Si votre couvercle est cassé ou si vous souhaitez simplement le remplacer, le Sictom Val de Saône vend des couvercles jaunes pour toutes les tailles de poubelle.

Sacs prépayés

Les personnes à mobilité réduite ou ne pouvant présenter leur bac pour des raisons techniques majeures constatées peuvent faire une demande de **dérogation pour l'utilisation de sacs prépayés**, sur justificatif.

Pour cela, il suffit d'envoyer un courrier de demande présentant votre situation et d'y joindre une copie de votre carte d'invalidité au Sictom Val de Saône, Zone artisanale, 70360 SCEY-SUR-SAONE. Vous serez ensuite contacté pour livraison des sacs prépayés.